



Service des Eaux du Vivier

MARCHE N°20MDIST02 : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE D'EAU DE CRAMEUIL – BESSINES (79)

AVENANT N°1

ENTRE :

La Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 12/04/2021 ;

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, SARL TTPI, ZI LA CLIELLE 6 13, rue Cottereau - 79270 FRONTENAY ROHAN ROHAN, SIRET 530 773 746 00025, représenté par *(qualité, nom, fonction)*

.....
.....

d'autre part,

Vu :

- le marché n° 20MDIST02 relatif aux travaux de renouvellement de la conduite d'eau de Crameuil – Bessines (79) signé entre le Service des Eaux du Vivier et SARL TTPI et notifié le 26/10/2020 ;
- l'arrêté préfectoral du 10/12/2019 relatif à la modification des statuts de la Communauté d'agglomération suite au transfert de compétence eau potable conformément à la loi Notre de du 7/08/2015

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier une partie des prestations initiales et d'acter des prix nouveaux.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DES PRESTATIONS ET PRIX NOUVEAUX

Le coût des travaux, initialement prévu pour un montant de 56 840.45€ HT, doit être modifié pour tenir compte des difficultés intervenues en cours de chantier avec de nouveaux prix et une modification des quantités initialement définies au marché.

Le projet initial prévoyait de réalimenter la parcelle AO 0139 par la même canalisation empruntant la voie communale n°8 et via la propriété AO 0140 au moyen d'une convention entre les deux propriétaires. Devant le refus du propriétaire de la parcelle AO 0140, la modification du projet oblige le SEV à modifier le tracé de la canalisation, en contournant la parcelle privée.

Par ailleurs, le passage du ruisseau en encorbellement est remplacé par une solution en tranchée.

Les prix dont les quantités doivent être modifiées sont les suivants :

Article de prix	Quantités initiales	Quantités modifiées
3-01	1215 ML	1360 ML
3-19	110 ML	318 ML
5-201	180 ML	285 ML
5-237	1 U	2 U
5-307	15 ML	-15 ML
5-364	1U	2U

Les prix nouveaux sont les suivants :

Article de prix	Désignation	quantités	Prix unitaire en € HT
5-220	Canalisation en PEHD pour l'eau potable - DN 50 en couronnes y compris manchons de raccordement	145 ml	15€
5-224	Manchon électro-soudable pour canalisation PEHD DN 50	2 U	30€
5-226	Té électro-soudable pour canalisation PEHD - DN 50	1 U	58€
5-227	Collet à bride à souder pour canalisation PEHD - DN 63	1 U	96.90€
5-308	Forfait au mètre linéaire de canalisation fonte VI, fournie et posée en tranchée avec pose fourreau et protection mécanique en béton NOUVEAU DETAIL SUR PLAN EXE	10.5 ML	305 €
6-04	Fourniture et pose de Robinet Vanne Fonte DN 40 à Embouts PEHD 50 - PFA 16 bars	1 U	211€

ARTICLE 3 – MONTANT DU MARCHÉ

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial	montant de l'avenant	montant après avenant
Montant total HT	56 840.45	7 325.90	64 166.35
TVA 20,00%	11 368.09	1 465.18	12 833.27
Montant total TTC	68 208.54	8 791.08	76 999.62

ARTICLE 4 – ANNEXES

Le présent avenant comporte une annexe, à savoir la DPGF modifiée.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,

Le titulaire

A Niort, le,

Le représentant légal de la CAN